



Conseil de  
sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25828  
24 mai 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 24 MAI 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE  
LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 21 mai 1993 que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de mon pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 21 mai 1993, adressée au Président du Conseil  
de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de  
Bosnie-Herzégovine

Nous avons lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures plus étendues afin de faire cesser le martyre du peuple de la République de Bosnie-Herzégovine. Je me réfère à la lettre du 14 mai 1993 adressée par le Président Alija Izetbegovic au Conseil de sécurité (S/25791, annexe), qu'avait précédé ma déclaration du 9 mai 1993 (S/25755, annexe), dans lesquelles nous avons clairement demandé que des mesures plus énergiques (comprenant la levée de l'embargo contre le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine) soient prises pour faire face à l'agression serbe qui se poursuit et lutter contre les occupants, même si le mandat actuel du personnel militaire et humanitaire des Nations Unies doit être modifié ou retiré. Je me réfère aussi à la lettre du 18 mai 1993 adressée au Conseil de sécurité par l'Ambassadeur Muhamed Sacirbey, dans laquelle nous avons fait connaître notre position, à savoir que nous ne pouvons plus accepter de nouvelles mesures et de nouveaux envois de personnels des Nations Unies si, en fait, on ne s'attaque ainsi qu'aux symptômes et non aux causes. Il semble que certains Etats Membres et organes internationaux n'aient pas tenu compte de notre demande. Apparemment, de nouvelles mesures sont envisagées qui ne permettraient que de s'attaquer marginalement aux symptômes et auraient pour effet d'institutionnaliser le statu quo et de consolider les fruits de l'agression.

Il nous faut à présent insister sur le fait que nous sommes non seulement une "partie au conflit" mais aussi et avant tout un Etat Membre souverain de l'Organisation des Nations Unies. Nous exigeons que toutes les mesures actuelles ou futures et les missions devant être menées sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine soient examinées par notre gouvernement et obtiennent l'approbation expresse de celui-ci. Dans ces conditions, nous n'accepterons pas que des mesures soient prises, des mandats fixés et du personnel envoyé sans que nous procédions à un examen raisonné et que nous donnions notre accord. En outre, nous nous réservons le droit de refuser la présence de personnels des Nations Unies actuellement déployés jusqu'à ce que nous ayons examiné et approuvé leur mandat actuel et la mise en oeuvre effective de celui-ci.

Ces mesures doivent absolument être prises, car il semble que l'on fasse preuve à notre égard d'un paternalisme indifférent et indéfini en vue de permettre plus facilement à ceux qui n'assument pas leurs obligations légales de ne pas perdre la face : il faut absolument lutter contre ceux qui rejettent avec arrogance la paix ou au moins permettre aux victimes du génocide de se défendre librement.

Nous continuerons, bien entendu, à accepter avec une gratitude et une reconnaissance immenses l'aide humanitaire et la présence de tous ceux qui aident notre peuple sans condition propre à compromettre indûment notre souveraineté et notre droit à l'autodéfense et sans chercher de façon intéressée à fournir des secours temporaires au lieu de s'efforcer de trouver des solutions véritables.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Haris SILAJDZIC

-----